

DYNAMIC RH - BRON
9 rue Carnot
69500 BRON

Facture N° FA2508159

Votre réf (ou n° dossier ou de code) : **250373**

Intitulé de la session : **Formation initiale aux Travaux Sous Tension BT pour les Ouvrages : Module de Base + Module Terminal Individuel - (BASE + TER IND)**

Type de formation : **Travaux sous tension BT**

Référence FORMAPELEC : **TST O 203**

Lieu : Centre de DARDILLY 3 Place du Paisy 69570 DARDILLY

Effectif : 2

Durée : 5 jour(s) - (35 heures)

N° de bon de commande 2025-07-0003

Code	Libellé	Qte	Pu Ht			PU Net HT	TVA
TST O 203	Formation : Formation initiale aux Travaux Sous Tension BT pour les Ouvrages : Module de Base + Module Terminal Individuel - (BASE + TER IND) du 28/07/2025 au 01/08/2025 Convention 2025-07145 Liste des stagiaires : M. LAMOURE Benoit	1	2194,28			2194,28	2
	M. ZEMMOURA MADJID						

TVA	HT	Taux TVA	Total TVA	Total TTC
2	2,194.28	20.00%	438.86	2,633.14

Montant TTC	2,633.14 €
Acompte	0.00 €
Montant net	2,633.14 €

En l'absence de convention préalable, cette facture peut tenir lieu de convention simplifiée, en cas d'action ponctuelle

Banque Populaire Rives de Paris IBAN : FR76 1020 7000 1404 0140 6287 710 BIC : CCBP FRPP MTG comptabilite@formapelec.fr

Un retard de paiement sur mise en demeure préalable, entraîne une pénalité de retard, due mensuellement, avec un intérêt annuel égal à 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date d'échéance de la facture, ainsi que l'exigibilité de la facture, au titre de la clause pénale. En application de l'article L441-6 aléna 12 du commerce, tout retard de paiement de la facture rend en outre son débiteur redevable d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros en plus des pénalités de retard susmentionnées.